MICHEL
CREUZOT

Experts-comptables et
commissaires aux comptes associés

GREFFE TRIBUNAL DE
COMMERCE DE NANTERRE
14 JUIN 2010
DEPOT N° 16695

09/106.

REÇU
14 JUIN 2010
GREFFE TRIBUNAL DE
COMMERCE DE NANTERRE

S.A.R.L. "AB LES SEQUOIAS"

S.A.R.L. au capital de 107 476.55 euros

17ter, rue d'Alsace

92320 CHARENTON

RCS NANTERRE B 384 017 927

RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION

DE LA S.A.R.L. " AB LES SEQUOIAS "

EN SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE

PRESENTE PAR

La S.A. Michel CREUZOT

Société de Commiasaires aux Comptes

MICHEL CREUZOT
S.A. au capital de 336 000 Euros
R.C.S. Orléans 837.050.772
N° TVA Intracommunautaire FR 32 837 050 772

Siège Social : 19, rue de la Bosserie
45504 GIEN Cedex

✆ 02.38.67.08.05 / Fax 02.38.67.23.62
E-mail mcreuzot@mcreuzot.com

Société de Commissaires aux Comptes Membre de la Compagnie Régionale d'Orléans
Société d'Expertise Comptable inscrite au Tableau de l'Ordre d'Orléans

8, rue Claude Lewy
45073 ORLEANS Cedex 2
✆ 02.38.66.36.81 / Fax 02.38.66.76.22

60, faubourg d'Orléans
45300 PITHIVIERS
✆ 02.38.30.29.66 / Fax : 02.38.30.67.72

22, rue de la Gare - B.P. 2
91670 ANGERVILLE
✆ 01.64.95.38.07 / Fax : 01.64.95.30.64

17, boulevard Buyser
45250 BRIARE
✆ 02.38.31.20.34 / Fax : 02.38.31.33.46

4, Pierre Nobel
45700 VILLEMANDEUR
✆ 02.38.89.55.55 / Fax : 02.38.89.55.56

134 bis, route de Saint-Mesmin
45750 SAINT-PRYVÉ-SAINT-MESMIN
✆ 02.38.66.30.26 / Fax : 02.38.51.81.95

France Défi
Certifié ISO 9001
version 2000

RAPPORT DU COMMISSAIRE
COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION
DE S.A.R.L AB LES SEQUOIAS
EN SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE

(Assemblée Générale Extraordinaire du 10/06/2010)

Monsieur,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par décision de l'associé unique en date du 10 mai 2010 et en application de l'article L. 223-43 al 3 du Code de commerce, nous avons établi le présent rapport sur la situation de votre société.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences sont destinées à analyser la situation de la société afin de mettre en évidence les éventuels faits de nature à compromettre la continuité de l'exploitation.

La synthèse de notre analyse sur la situation de la société est la suivante

- Le résultat au 31 décembre 2009 laisse apparaître un bénéfice de 518 126,70 €.
- La société a perçu 575 970,80 € de produits financiers provenant de ses filiales.
- La trésorerie est excédentaire.

Dans le cadre de la transformation envisagée, la situation de votre société, telle qu'elle est analysée ci-dessus, n'appelle pas d'observation de notre part, en particulier au regard de la continuité d'exploitation.

./

./

En outre, en exécution de la mission de commissaire à la transformation qui nous a été confiée, en application des dispositions de l'article L. 224-3 du Code de Commerce, par décision unanime de l' associé en date du 10 mai 2010, nous avons établi le présent rapport afin de vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et sur les avantages particuliers stipulés et de nous prononcer sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences sont destinées à contrôler les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation, à analyser les avantages particuliers stipulés et à vérifier que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social. Cette vérification a notamment consisté à apprécier l'incidence éventuelle sur la valeur comptable des éléments entrant dans la détermination des capitaux propres, des événements survenus entre la date des derniers comptes annuels et la date de notre rapport.

Dans le cadre de la transformation envisagée, la situation de votre société appelle, de notre part, les observations suivantes

- Les capitaux propres représentent un montant de 564 515 €,
- Les comptes courants de vos filiales présentent un solde débiteur de 461 889.75 €

Sur la base de nos travaux, nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Fait à Gien, le 3 juin 2010

Le Commissaire aux Comptes,
Membre de la Compagnie Régionale d'Orléans

S.A. Michel CREUZOT
représentée par **Christian BAUDOUIN**